

CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES
SEANCE DU 07 MARS 2023
COMPTE RENDU

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil vingt-trois, le 07 mars à 18h 40, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBAUT**, Maire, 2 mars 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.*

*Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, Mme **CHUET** Céline, M. **SINSON** Daniel adjoints, Mme **SERIEYS** Véronique, M. **GAILLARD** Julien, Mme **BRIGOT** Andrée, Mme **DANGER** Pascale, M. **FRANCHET** Anthony, M. **DE CARVALHO** Nicolas, Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie formant la majorité des membres en exercice.*

*M. **POITOUX** Didier a donné procuration à Mr Daniel **SINSON***

*Mme **SOUVENT** Charlene a donné procuration à Mme **ROUPILLARD** Laurence*

*Mme **BRIGOT** Andrée été élue secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.*

I- Création de deux postes d'adjoints techniques polyvalents sur emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 7 mois

Deux annonces de recrutement ont été mises en ligne (CDG41 et Emploi territorial) pour remplacer 2 agents mis en disponibilité :

- Mr Yann **DAUMAS** sera en disponibilité, le 31 mars, mais avec les congés à solder, ne sera plus présent à partir du 14 mars. Sa période de préavis est de 2 mois : il a un contrat de travail dans le transport routier, commençant le 3 avril 2023.
- Mme Maryse Vallet sera en disponibilité, le 12 mai, mais avec les congés à solder, ne sera plus présente à partir du 24 avril. Sa demande de rupture conventionnelle a été rejetée par la commission du personnel et le conseil municipal. Sa demande de disponibilité pour convenance personnelle pour 5 ans ne débouchant pas actuellement sur un emploi, son préavis est de 3 mois.

Sur les modalités, les agents en disponibilité pour convenance personnelle bénéficiant d'un droit à la réintégration dans leur service d'origine pendant un délai de 6 mois à compter de leur départ, le poste ne peut pas être déclaré vacant pendant ce délai. Il convient donc de pourvoir à la vacance en créant un emploi d'agent contractuel au titre du 3-1 (emploi temporaire - accroissement d'activité 12 mois maxi sur une période de 18 mois). Compte tenu de ce qui précède, il faut mettre un contrat de travail de 7 mois (à budgéter) et les candidats devront avoir une indication aussi proche que possible de la réalité de la durée du contrat.

Une déclaration de vacance de poste et une offre d'emploi avant l'été pour un recrutement statutaire auront lieu en septembre/octobre. Cette procédure doit être respectée même si l'agent contractuel donne satisfaction et que son recrutement semble souhaitable.

La proposition est mise au vote du conseil : 0 contre 0 abstention 15 pour

II- Création d'un poste d'adjoint technique sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Il s'agit de recruter pour juillet et août un emploi jeune pour remplacer et soulager les agents en congés ou surchargés. Le remplacement peut éventuellement commencer dès le 15 juin.

Un appel à candidature sera fait à partir de Pâques (lettre d'information, site de la mairie, ...).

La proposition est mise au vote du conseil : 0 contre 0 abstention 15 pour

III- Questions diverses

- *Mme Ludivine Olivier est nommée conseillère municipale déléguée, pour la délégation de la commission communication, au vu du travail effectué pour le Lien Meusnois et les lettres d'informations. Elle percevra donc l'indemnité décidée lors du conseil municipal du 14 mars 2022.
- *Mr Patrick Gibault fait lecture de la lettre, écrite par Mr le sénateur Jean-Marie Janssens, Mme Marie-Pierre Beau et Mr Philippe Sartori, envoyée à Mr le Préfet concernant les locations de meublés à fin touristique de courte durée. Cette lettre insiste sur les désagréments subis par les communes avec l'explosion de ce type de biens et demande à Mr le préfet de proposer des solutions.
- *Maison de santé médicale : Mme Laurence Roupillard annonce que la signature de l'achat de la maison, situé 20 rue Pasteur (à l'angle de la rue Jaurès) se fera fin mars (achat subventionné par la Communauté de Communes avec 20% à charge pour la commune). Les plans de l'agrandissement et de l'aménagement intérieur sont terminés et arrêtés. Les demandes de permis de construire sont en cours et les travaux devraient se terminer à l'automne.
- *MAM : projet d'agrandissement pour passer de 3 à 4 assistantes afin de pouvoir accueillir 16 enfants. Le projet a été transmis à la PMI. Il faut attendre sa décision.
- *Une étude est en cours, avec le Pays, pour des travaux d'isolation sur la mairie, l'école, la MAM, le logement de la Rue Paul Couton. Le rapport est attendu.
- *Pour minimiser les problèmes liés au manque d'eau, les plantations de fleurs vont être modifiées. Les plantes vivaces (plus résistantes et moins gourmandes en eau) seront préférées aux plantes annuelles. Les grosses suspensions et petites jardinières ne seront pas installées.
- *Vol des décorations de Noël : les assurances refusent de prendre en charge le montant du vol car il s'agit d'une location et de matériel de plein air. Un geste commercial va être demandé et une rencontre avec la société Pyro-Concept est programmée afin d'envisager une solution pour les décorations de la fin d'année 2023.

- *Une personne présente dans le public, agriculteur de métier, à qui Mr le Maire a accordé la prise de parole, fait part de son inquiétude au sujet du réaménagement du futur chemin piétonnier, allant de l'école à la salle des fêtes, rue Paul Couton. Ses engins agricoles, larges et lourds, auront des difficultés à circuler ailleurs que sur cet axe. Mr Patrick Gibault assure que des solutions seront recherchées sur les voies et rues annexes et éventuellement des arrêtés temporaires de circulation pourront être pris, mais rappelle que pour des raisons de sécurité (enfants et routière) le chemin piétonnier doit être mis en place.

- * Situation du dossier de la construction Maison des Séniors par Ages et Vies. : problème administratif d'autorisation, entre l'Ages et Vie et le Conseil Départemental.

- * La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le dimanche de Pâques 9 avril 2023.

- * La commission finance se réunira le mardi 4 avril à 18h.
- (Reportée au vendredi 7 avril à 18h)
-

- **Prochain Conseil Municipal : jeudi 6 Avril à 18h.**
- **Reporté au Jeudi 13 Avril à 18h**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h00.